

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CORSE

Boulevard Pascal Rossini – BP 808
20192 Ajaccio

Le recteur de la région académique de Corse, Recteur de l'académie de Corse

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 72-72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés.

Arrête

Article 1 :

Les 26 professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la **classe exceptionnelle** au titre de l'année 2025.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
TREF	TREF	MURIELLE	Anglais
GIORICO	GIORICO	JOEL	Mathématiques
AMBROSI PETRETO	PETRETO	EVELYNE	Sciences physiques et chimiques
ROSSI	MATTEI	MARCELLE	Sciences physiques et chimiques
DOUNAEVSKY	DOUNAEVSKY	SERGE	Mathématiques
MARCANTONIO	MARCANTONIO	ANTONY	Technologie
MARCHESCHI	MARCHESCHI	PIERRE	Mathématiques
MONDOLONI	MONDOLONI	ALAIN	Histoire et géographie
DAMIANI	DAMIANI	MARIE DOMINIQUE	Langue corse
LECA	LECA	FRANCOISE	Langue corse
MOULINE	BLADE	MARIE-CECILE	Histoire et géographie



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
CUCCHI	CORTESI	MARIE PIERRE	Lettres modernes
ADAMI	ADAMI	JEAN CHARLES	Langue corse
VINCIGUERRA	MAESTRACCI	TOUSSAINT	Technologie
MARIOTTI	SALUSSE	JACQUELYN	Mathématiques
PINELLI	PINELLI	PIERRE TOUSSAIN	Économie et gestion option comptabilité et finance
MARCELLESI	MARCELLESI	NATHALIE	Sciences économiques et sociales
DODIVERS	DODIVERS	THIERRY	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
LEONARDI	PALUMBO	VALERIE	Lettres modernes
BARTOLOMEI	JOUE	BERNADETTE	Espagnol
PICCHIOLI	PICCHIOLI	MATHEA	Allemand
GERONIMI	BOURDEAU	CHRISTIANE	Lettres modernes
SIMEONI	SIMEONI	JEAN CLAUDE	Anglais
ROMEO LOSSOUARN	ROMEO	MARIE THERESE	Sciences et techniques médico- sociales
EMANUELLI	EMANUELLI	PIERRE	Lettres modernes
SISCO	SISCO	EMMANUELLE	Philosophie

286 agents promouvables : 39 % d'hommes et 61 % de femmes
26 agents promus : 38 % d'hommes et 62 % de femmes

Article 2 :

Madame la Secrétaire Générale de la région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 8 juillet 2025

Rémi-François PAOLINI



Aux le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale

Virginie FRANTZ



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours gracieux ou hiérarchique.

Si vous souhaitez former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, vous devez préalablement présenter une demande de médiation conformément au décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux. Cette demande, accompagnée de la présente décision, doit être adressée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, au médiateur académique, Madame Dominique Orsoni, rectorat de l'académie de Corse, Bd Pascal Rossini, BP 808, 20192 Ajaccio cedex 4. La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur, déclarent, de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en attester la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.

A compter de la date à laquelle vous avez souhaité mettre fin à la médiation ou de sa clôture par le médiateur ou par le rectorat, vous pouvez former un recours contentieux dans un délai de deux mois. Vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr